RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 029-212900674-20261022-085_26-DE

085/26

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

Objet : Hent C'hreisteiz – Eclairage public – Extension de 10 points lumineux – Convention financière avec le SDEF

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension de l'éclairage public, portant sur l'installation de 10 points lumineux dans le cadre de l'aménagement de la rue Hent C'hreisteiz, sur le tronçon compris entre la sortie du collège et le giratoire du 8 Mai 1945 (tranche 2).

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUERLESQUIN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

ÉCLAIRAGE PUBLIC Extension.....	31 000,00 € HT
Soit un total de	**.....31 000,00 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :3 750,00 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 029-212900674-20261022-085_26-DE

⇒ Financement de la commune :

ECLAIRAGE PUBLIC Extension.....	 27 250,00 €
Soit un total de	**.....27 250,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Extension de 10 points lumineux - Aménagement Rue Hent C'hreisteiz : Sortie du Collège jusqu'au giratoire du 8 Mai 1945 - T2.**
- **Accepte le plan de financement proposé par Monsieur Le Maire et le versement de la participation communale estimée à 27 250,00 €.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN * 29 (Finistère) *

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY